Page: 1/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS
- · Code du produit:

283604 - 285905, 419331, 419362, 419379, 419393, 419423, 419430, 419447altt, 419461, 439537, 492747, 492754, 492761, 492778, 492785, 492792, 492808, 477041altt, 521409

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Vernis
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

**MONTANA CANS** 

Häusserstr. 36

D-69115 Heidelberg

Tel. +49-6221-36333-30

Fax +49-6221-36333-33

info@montana-cans.com

www.montana-cans.com

- · Service chargé des renseignements: Département Sécurité Produit
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel.:+49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245 Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Page: 2/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 1)

Aquatic Chronic 3 H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate d'éthyle

acétone

Hydrocarbons, C9, aromatics

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

*P211* Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	· Composants dangereux:		
	CAS: 115-10-6	oxyde de diméthyle	12,5-<20%
	EINECS: 204-065-8	🍅 Flam. Gas 1A, H220	
	Numéro index: 603-019-00-8	Press. Gas (Comp.), H280	
	Reg.nr.: 01-2119472128-37		
	CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	12,5-<20%
	EINECS: 205-500-4	🍅 Flam. Liq. 2, H225	
		<ul> <li>Flam. Liq. 2, H225</li> <li>Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336</li> </ul>	
	Reg.nr.: 01-2119475103-46	<i>ĔUH</i> 066	
-			(cuita paga 3)

(suite page 3)

Page: 3/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

#### Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

CAS: 67-64-1	acétone	uite de la p
EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	© Flam. Liq. 2, H225 © Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	5 \10
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))  Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane & Carc. 2, H351	2,5-<:
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbons, C9, aromatics  ♠ Flam. Liq. 3, H226  ♠ Asp. Tox. 1, H304  ♠ Aquatic Chronic 2, H411  ♠ STOT SE 3, H335-H336  EUH066	2,5-<5
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  Flam. Liq. 3, H226  STOT SE 3, H336	2,5-<5
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène  Flam. Liq. 3, H226  STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304  Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-<5
CAS: 9004-70-0	nitrate de cellulose 📀 Expl. 1.1, H201	2,5-<
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))  Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<2,5
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<2,59

#### · Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CEE)

xylène: Contient éthylbenzène CAS 100-41-4

CAS 9004-70-0: CLP Note T

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 4)

Page: 4/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 3)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

 $Assurer\ une\ a\'eration\ suffisante.$ 

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page : 5/14

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 4)

8.1 Paramè	ètres de contrôle
Composant	ts présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
115-10-6 oz	xyde de diméthyle
VLEP Vale	eur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm
141-78-6 a	cétate d'éthyle
	eur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
	eur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
67-64-1 ace	
	eur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm eur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
	utane (< 0,1% butadiène (203-450-8))
	eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm
	7 dioxyde de titane
	eur à long terme: 10 mg/m³
C2	
108-65-6 ac	cétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
	eur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
	eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
	ue de pénétration percutanée
xylène VI ED Vale	our momentanées 442 ma/m³ 100 nom
	eur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
	ue de pénétration percutanée
67-63-0 pro	opane-2-ol
VLEP Vale	eur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
DNEL	
141-78-6 a	cétate d'éthyle
Oral	DNEL   4,5 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Dermique	DNEL 63 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
	DNEL 37 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Inhalatoire	DNEL 734 mg/m3 /200 ppm (Worker, longterm systemic)
	DNEL 1468 mg/m3 /400 ppm (Worker, acute systemic)
	DNEL 734 mg/m3 /200 ppm (Worker, longterm local)
	DNEL 1468 mg/m3 /400 ppm (Worker, acute local)
	DNEL 367 mg/m3 /100 ppm (Consumer, longterm systemic)
	DNEL 734 mg/m3 /200 ppm (Consumer; acute systemic)
	DNEL 367 mg/m3 /100 ppm (Consumer, longterm local)
	DNEL 734 mg/m3 /200 ppm (Consumer, acute local)
/ <b>=</b> //-	
67-64-1 ace	DNEL 62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Oral	
	DNEL 62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Oral Dermique	DNEL 62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic) DNEL 186 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
Oral Dermique	DNEL 62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic) DNEL 186 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic) DNEL 2420 mg/m3 (Worker, acute local)
Oral Dermique	DNEL 62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic) DNEL 186 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

Hydrocarbo	ons. C9.	aromatics	(suite de la pa
Oral		11 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Dermique		25 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
Bernuque		11 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Inhalatoire		150 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
Timamore		32 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
108-65-6 ac		2 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Dermique		796 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
2 cmique		320 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Inhalatoire		275 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
Trincitation		33 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
xylène	DIVEE	ee mg/me (consumer, tongrerm systemic)	
Oral	DNEL	1,6 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Dermique		180 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
-		211 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
		221 mg/m3 (Worker, longterm local)	
		442 mg/m3 (Worker, acute systemic)	
		289 mg/m3 (Worker, acute local)	
		14,8 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
		260 mg/m3 (Consumer; acute systemic)	
		65,3 mg/m3 (Consumer, longterm local)	
		260 mg/m3 (Consumer, acute local)	
67-63-0 pro			
Oral		26 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Dermique		888 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)	
1		319 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)	
Inhalatoire		500 mg/m3 (Worker, longterm systemic)	
		89 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)	
PNEC			
67-64-1 ace	tone		
PNEC 10,6		Freshwater)	
PNEC 1,06			
1		oradic release)	
		ewage treatment plant)	
	-	(Freshwater sediment)	
		(Seawater sediment)	
PNEC 29,5			
		2-méthoxy-1-méthyléthyle	
PNEC 0,63	5 mg/l (	(Freshwater)	
PNEC 0,064 mg/l (Seawater)			
PNEC 100 mg/l (Sewage treatment plant)			
PNEC 3,29 mg/kg (Freshwater sediment)			
		g (Seawater sediment)	
PNEC 0,29			
67-63-0 pro			
	_	(Freshwater)	

Page : 7/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

#### Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 6)

PNEC 140,9 mg/l (Seawater)
PNEC 140,9 mg/l (Sporadic release)
PNEC 2251 mg/l (Sewage treatment plant)
PNEC 552 mg/kg (Freshwater sediment)

PNEC 552 mg/kg (Seawater sediment)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Filtre A2/P3

#### · Protection des mains:



Gants de protection

#### · Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Comme mesure de protection, nous recommandons que les utilisateurs et les personnes responsables de la sécurité du travail présupposent une durée de résistance aux solvants de 42 heures. Si l'on examine les données au chapitre 3 de cette fiche de données de sécurité, on peut présupposer une durée de résistance plus longue dans certains cas.

#### · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Page: 8/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 7)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

Non applicable, s'agissant d'un aérosol. intervalle d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

2,1 Vol % (141-78-6 acétate d'éthyle) · Inférieure: 26,2 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle) · Supérieure: · Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Température d'inflammation: 240 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Température de décomposition: Non déterminé.

 $\cdot pH$ Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 4000 hPa (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:  $0.9 \, g/cm^3$ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· Teneur en solvants:

76,6 % · Solvants organiques: · Eau: 0,2 %  $\cdot VOC(CE)$ 630,0 g/l

· CE-COV % 83,00 % · Teneur en substances solides: 22,0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant

(suite page 9)

Page: 9/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 8)

· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les méta	ux néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

141-78-6 ac	étate d'éthy	le	
Oral	LD50	>18000 mg/kg (lapin)	
Dermique	LD50	5620 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	1600 mg/m3 (rat)	
67-64-1 acé	tone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)	
Dermique	<i>LD50</i>	>15800 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	76 mg/l (rat)	
Hydrocarbo	ns, C9, aro	matics	
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	<i>LD50</i>	>2000 mg/kg (lapin) (OECD 402)	
108-65-6 ас	08-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8530 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>10000 mg/m3 (rat)	
xylène			
Oral	LD50	3523 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	29000 mg/m3 (rat)	
67-63-0 propane-2-ol			
Oral	LD50	5840 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	13900 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50	>25 mg/l (rat) LC 50: 6h	

\_\_\_\_

Page: 10/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

#### Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 9)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effet d'irritation.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet de sensibilisation connu.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

DIIDDIAII	10 T	C	/ 1	•
RIKRIIIK	1 ) · In	tormations	pcol	OUTUILOS
RUBRIQUE .	L2. III	Joinmunding	ccoi	ogiques

· 12.1 Toxicité

natique:					
115-10-6 oxyde de diméthyle					
EC50 / 96 h   155 mg/l (algae)					
>4000 mg/l (daphnia magna)					
>4000 mg/l (fish)					
tone					
8300 mg/l (fish)					
7200 mg/l (algae)					
8450 mg/l (crustacean (water flea))					
ns, C9, aromatics					
302 mg/l (daphnia magna)					
2,75 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)					
9,2 mg/l (Regenbogenforelle)					
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
>500 mg/l (daphnia magna)					
100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)					
xylène					
7,4 mg/l (daphnia magna)					
13.5  mg/l  (fish)					
pane-2-ol					
9640 mg/l (pimephales promelas; 96h)					
9714 mg/l (daphnia magna)					

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)

Page: 11/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue	· Catalogue européen des déchets		
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
15 01 04	emballages métalliques		
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus		

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS
· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz.

(suite page 12)

(suite de la page 10)

Page: 12/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

	(suite de la page
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice L	
· No EMS:	F-D.S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
Storrage Coue	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:
	Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1
	litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from"
	class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class
	2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class
	2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformém	
instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
$\cdot ADR$	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tableau des maladies professionnelles n°4 bis

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 13)

Page: 13/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 12)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H201 Explosif; danger d'explosion en masse.
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- *H351* Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Numéro de la version précédente: 2
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

 $CAS:\ Chemical\ Abstracts\ Service\ (division\ of\ the\ American\ Chemical\ Society)$ 

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Expl. 1.1: Explosibles – Division 1.1

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

(suite page 14)

Page: 14/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 $Date\ d'impression: 19.01.2023$ Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.06.2022

Nom du produit: MONTANA GOLD COLORS

(suite de la page 13)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente